



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 26 novembre 2013

FERMETURE DE LA SIB : UNE DÉCISION INACCEPTABLE

Malgré ses 650 millions d'euros de bénéfices et ses 4,4 milliards de chiffre d'affaires, la branche africaine du trust américain Colgate-Palmolive a décidé que sa filiale réunionnaise la SIB (Société Industrielle de Bourbon) installée au Port, devait fermer.

Raison invoquée ? La SIB ne serait pas assez « compétitive ». Pas assez rentable ? Pourtant aux dires de la presse, celle-ci a réalisé 3 millions de chiffre d'affaires et 375 000 euros de bénéfices en 2011. Où sont-ils passés ? En grande partie dans les poches des actionnaires qui ont empoché 7 % de dividendes en plus en 2012.

Pas compétitive la SIB, mais la direction annonce que les produits Colgate Palmolive continueront à être vendus dans les commerces de l'île... mais seront dorénavant produits en France !

Par ailleurs, la presse annonce que « la SIB aurait en outre bénéficié de 320 000 € d'exonérations de cotisations sociales sur le dernier exercice ». Si c'est le cas, il faut obliger la SIB à rembourser cet argent et à prendre sur ses bénéfices accumulés pour qu'ils servent à maintenir les emplois et les salaires.

La décision inique de priver 32 salariés de leur gagne-pain a été uniquement concoctée par un conseil d'administration soucieux de faire des « économies d'échelle », en clair plus de profits.

Non à la fermeture de la SIB, non aux licenciements !

INOVEST : DÉBRAYAGE CONTRE UN LICENCIEMENT ABUSIF



Il a suffi de quelques mots échangés entre un chef de l'entreprise et un ouvrier pour que celui-ci soit convoqué en entretien préalable et soit licencié « pour faute grave » quelques jours après par lettre recommandée signée du directeur.

Les demandes de négociations de nos délégués au CE sont restées sans suite. La direction montrant, une fois de plus sa volonté de passer en force et de régner en maître.

Elle n'a peut-être pas encore digéré la réponse que les salariés d'Inovert lui avait faite le 4 juillet dernier en s'opposant par un arrêt de travail unanime à une mutation unilatérale d'un de leurs camarades vers une

autre entreprise, suite à quoi elle avait dû renoncer à son projet.

Ce lundi 25 novembre, la quasi-totalité du personnel d'Inovert a encore montré sa solidarité avec la nouvelle victime de la direction, en débrayant massivement et en montrant ainsi que rien ne tourne dans l'entreprise sans ses salariés Pas un camion de ramassage d'ordure n'est sorti ce jour-là.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Mardi 26, la direction n'ayant pas daigné se déplacer sur le site, les salariés ont décidé unanimement de se mettre en grève illimitée pour obtenir la réintégration de leur camarade licencié. Les grévistes d'Inovest ont raison. Seule l'unité et la lutte des travailleurs peut faire reculer cette direction revancharde et arbitraire !

LA PA ASSE MET' ENCORE !

Le patron transporteur et dirigeant de la FNTR, Jean Bernard Caroupaye, accusé par une de ses employés d'agression physique sur son lieu de travail alors qu'elle venait simplement quérir des salaires en retard, vient d'être condamné par le tribunal des Prud'hommes à lui verser 7 827,08 euros de salaires, 5 000 euros de préjudice et 500 euros de frais de procédure. Un autre procès l'attend pour l'agression physique elle-même.

Ce monsieur a déclaré qu'il ferait appel. On n'en attendait pas moins de lui. Ce qui ne présage en rien d'un adoucissement de la sentence à son égard.

Lui qui se vantait de pouvoir payer ses dettes fiscales en vendant quelques villas n'aura pas de difficulté pour trouver l'argent nécessaire à l'indemnisation de cette salariée !

LA PRESSION ET LE MÉPRIS DE LA VIE HUMAINE CHEZ DANONE

Après plusieurs mois, voir plusieurs années de pression, une organisation du travail en trois huit avec des semaines de nuit et des semaines de jours, des pressions des petits chefs pour soutenir la cadence, des courriers de menaces ou de sanctions, les salariés de Danone sont à bout.

Pas étonnant dans ces conditions qu'un salarié se soit retrouvé récemment transporté à l'hôpital aux urgences et qu'il ait été déclaré par le médecin de garde en "burn out". Le camarade concerné a été déclaré en accident de travail, preuve que la dégradation de son état de santé avait bien pour origine les conditions inhumaines de travail que Danone lui impose ainsi qu'à ses camarades de travail. Pour en finir avec cette maltraitance, et ne pas perdre leur santé au travail, un seul moyen : organiser la riposte des travailleurs !

LA MANIFESTATION ET LA GRÈVE DU 29 EN PRÉPARATION

Suites aux réunions faites à l'Union, des diffusions de tracts et collectes de signatures pour l'intégration de la prime Cospar dans les salaires ont eu lieu sur les marchés de Saint Benoît et de Sainte Suzanne. Dans les entreprises, nos camarades expliquent l'enjeu, les délais qu'ils nous restent et les actions proposées par notre syndicat pour préserver cet acquis.

En particulier la grève et la manifestation du vendredi 29 novembre. Seule une manifestation fournie pourra amener le patronat et l'Etat à revoir leur copie. Car ces 50 ou 60 € nous appartiennent. Ils sont le fruit de notre lutte en 2009 pour préserver notre pouvoir d'achat. Et quatre ans après, alors que tous les prix se sont envolés et que nos salaires n'ont quasiment pas augmenté, il n'est pas question qu'ils disparaissent de nos fiches de paie !

Toutes et tous dans la rue le 29 novembre ! Rendez-vous au Jardin de l'Etat dès 9 heures, sous la banderole de l'Union Régionale Est.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68